

DELIBERATION N° 023

DRAGAGE DE L'ENTREE DU CHENAL D'ACCES DU PORT
DES SABLES D'OLONNE

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Le Port des Sables d'Olonne fait l'objet d'un engraissement permanent. Cet engraissement, constitué d'un mélange de sable et de vase, oblige le délégataire à effectuer des travaux de dragage, et ce, en vue de retrouver les tirants d'eau nécessaires à l'activité portuaire.

Il est observé depuis ces dernières années, une évolution du rythme de l'engraissement. Cette évolution s'est traduite fin 2019/début 2020, par une restriction du temps d'accès ou des tirants d'eau des bateaux commerce et sablier, et ce, à la demande des Pilotes de la Loire.

Cette situation, préjudiciable pour le port, peut être évitée en augmentant la fréquence du dragage.

Aussi, il est prévu un dragage du Chenal Aval, pour un **montant estimé à 40 000 € HT**.

| Organismes | Taux de participation | Montant HT |
|-----------------------------------|-----------------------|--------------------|
| Conseil Départemental | 50,00% | 20 000,00 € |
| Agglomération Les Sables d'Olonne | 40,00% | 16 000,00 € |
| CCI autofinancement | 10,00% | 4 000,00 € |
| TOTAL HT | | 40 000,00 € |

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les travaux de dragage de l'entrée du chenal d'accès du port des Sables d'Olonne

Quorum : 19
 Votants : 23
 Votes "pour" : 23
 Votes "contre" : 0
 Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée

